

LES INSTITUTIONS DE L'IGNORANCE A TCHERNOBYL

La CIPR se définit comme l'émanation du Comité international de protection contre les rayons X et le radium, créé en 1928, dont la mission était d'élaborer des règles de protection destinées aux radiologues et aux techniciens afin d'assurer la sécurité du médecin et du malade lors des examens. Ce n'est qu'en 1950 que ce Comité est devenu la *Commission Internationale de Protection Radiologique* (CIPR) que nous connaissons aujourd'hui.

Sur son site internet on trouve cette définition de sa mission actuelle : “ Les recommandations de la CIPR, n'ont aucun caractère obligatoire mais font référence sur le plan international, en raison de leur valeur scientifique et de leur approche prudente et réaliste des problèmes de radioprotection. De ce fait, les recommandations de la CIPR ont servi de guide pour l'établissement des réglementations adoptées par de grand organismes internationaux, tels que l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), ainsi que par la Communauté Européenne et par de nombreux pays. L'autorité de la CIPR explique le caractère international des dispositions concernant la radioprotection qui, inspirées des mêmes recommandations, sont similaires en Europe, aux USA, en Russie, en Chine, etc. [...] L'approche méthodologique, fondée auparavant essentiellement sur des données sanitaires, doit tenir compte maintenant, non seulement de ces dernières, mais également d'éléments techniques, économiques et sociaux : elle est devenue multidimensionnelle.”

Mais il ne faut pas oublier que la véritable origine de la CIPR n'est pas médicale, mais militaire et américaine. Cette “ *organisation non gouvernementale, bien que reconnue par les Nations Unies* ” (sic), née en 1950, a une histoire peu connue derrière la façade d'indépendance qu'elle présente. Cette histoire commence, elle aussi, avec la bombe. Elle est contemporaine des recherches des Américains à Hiroshima et à Nagasaki.

“ Née dans le secret des armes atomiques, précise Rosalie Bertell, la CIPR a, dès sa création, baigné dans le secret de la sécurité nationale. Il s'agit d'une commission composée de 13 hommes (jusqu'à l'arrivée de la première femme en 1990, A. Guskova¹) qui élabore toutes les définitions et prend toutes les décisions. Ses membres se remplacent par cooptation et s'auto perpétuent. Ce sont eux qui élaborent les recommandations pour les normes de radioprotection qui sont ensuite adoptées par tous les pays et sur lesquelles se basent en particulier les règlements appliqués par l'AIEA. L'AIEA les a appliqués d'une façon très cruelle, à Tchernobyl et dans tant d'autres occasions. Il est très important d'étudier les documents de la CIPR. J'ai été très choquée de lire dans l'édition de 1990 de la CIPR qu'ils parlaient d'effets *transitoires* des radiations, effets qu'ils estimaient ne pas être assez graves pour être indemnisés ou reconnus. Or il s'agit précisément des problèmes dont

¹ Voir la Conférence de Kiev, filmée en juin 2001, page...

souffrent les populations et qu'il faudrait faire connaître au monde entier. L'existence de ces problèmes est niée de manière constante par l'AIEA, quoique admise par la CIPR. La CIPR reste très discrète, en retrait, en effet sa crédibilité professionnelle est en jeu. Ces 13 " experts " ne peuvent se permettre d'affirmer malhonnêtement que ces effets n'existent pas, qu'ils n'ont aucun lien avec les radiations. Ils laissent aux ingénieurs et aux physiciens de l'AIEA le soin de parler des conséquences des radiations sur la santé. [...] Cette organisation [l'AIEA] n'est qu'une force de police qui applique de manière irrationnelle des mécanismes préétablis. [...] On présente Tchernobyl comme un problème scientifique, mais c'est faux : il s'agit de répression, de décisions politiques qui ont entraîné les conséquences dramatiques que nous observons.

A partir de 1951 un mythe s'est établi, selon lequel il serait impossible de déceler les effets des faibles doses de radiations. 1951 est une date très importante, celle de l'ouverture du site des essais atomiques en atmosphère au Nevada. [...] A partir de cette époque, une propagande savamment orchestrée décréta que les faibles doses de radiations étaient sans danger, qu'il était impossible de leur attribuer aucun effet négatif. ”²

1. L'ORIGINE AMÉRICAINE DE LA CIPR

Je reproduis ci-dessous, en citation abrégée, le texte du CERI qui établit l'origine militaire américaine de la CIPR³

“ Dès 1946, le gouvernement américain, ayant expérimenté et utilisé la bombe au Japon, a clairement perçu la nature sensible de la science nucléaire. Il a proscrit la propriété privée de matières nucléaires et a mis sur pied la Commission de l'énergie atomique (AEC) pour administrer le secteur. En même temps, il a formé le Conseil national américain de protection contre les radiations, le NCRP, précurseur immédiat de la CIPR.

Il existe maintenant de larges preuves de ce que le NCRP était sous pression de l'AEC pour fixer des limites d'exposition qui n'entraveraient pas la recherche et le développement.

Le NCRP a été formé en rétablissant la Commission consultative de protection contre les rayons X et le radium (structure américaine analogue à celle de 1928, N.d.A.), que la profession

² R.Bertell, op.cit. Déclaration au Tribunal Permanent des Peuples, lors du procès de la catastrophe de Tchernobyl, en 1996.

³ CERI –Éd. Frison-Roche, 2004 pp. 37-40.

Le Comité Européen sur le Risque de l'Irradiation (CERI) a été constitué en 1997 suite à une résolution adoptée lors d'une conférence organisée par le Groupe des Verts au Parlement européen à Bruxelles. L'objectif de la conférence était d'examiner en détail la directive EURATOM 96/29, mieux connue sous le nom de directive sur « les normes de base en matière de radioprotection ». Cette directive a été adoptée par le Conseil des ministres sans qu'aucun amendement significatif du Parlement ne soit pris en compte, et il établit le cadre légal pour permettre le recyclage de déchets radioactifs en biens de consommation tant que les concentrations de radionucléides spécifiques se situent en dessous de certains seuils. Les Verts étaient préoccupés par le manque de contrôle démocratique pour un sujet d'une telle importance. Ils ont souhaité obtenir des avis scientifiques concernant les effets sur la santé qui pouvaient survenir suite au recyclage de la radioactivité artificielle. Un désaccord profond existant sur les effets sanitaires de l'irradiation à faible dose, le CERI fut créé avec mandat d'effectuer des recherches à ce sujet et de conclure après avoir pris en compte toutes les données scientifiques disponibles. Plus précisément, l'objectif du Comité était de refuser toute idée préconçue à propos des connaissances scientifiques acquises et de rester indépendant des commissions d'évaluation des risques existantes telles que la « Commission Internationale des Nations Unies sur les effets des Radiations Atomiques (UNSCEAR), ainsi que la Commission européenne et les agences travaillant sur le risque des rayonnements dans les différents États membres de l'UE.

médicale avait initialement établie pour être conseillée en matière de radioprotection. Dès lors qu'il y avait une nouvelle source de risque qui touchait tant l'armée que le gouvernement ou les sociétés privées *via* les contrats de recherche, il devenait nécessaire de créer rapidement un organisme suffisamment crédible pour pouvoir s'affirmer comme autorité suprême en matière de risque lié aux radiations. L'urgence s'imposait pour réviser les limites existantes en matière d'exposition aux rayons X et pour élargir leur champ d'application aux nouveaux risques liés aux rayons gamma externes qui résultaient de la recherche pour le développement des armes et de l'exposition aux essais de bombes nucléaires. Il devenait également nécessaire d'établir des limites pour l'exposition aux rayonnements internes provenant du grand nombre de radio-isotopes nouvellement découverts, produits et traités par les travailleurs, et rejetés dans l'environnement.

Deux des huit sous-Commissions du NCRP étaient particulièrement importantes : la Commission N°1, sur les limites de radiation *externe*, présidée par G Failla, et la Commission N°2 sur les risques de radiation *interne* présidée par Karl Z.Morgan. Bien que le NCRP ait arrêté ses limites acceptables pour l'exposition externe dès 1947 (à un niveau 20 fois supérieur à celui accepté aujourd'hui pour les travailleurs), ce n'est qu'en 1953 que le rapport complet a été publié. Le retard était dû au fait que le Comité 2 de Morgan (radiations *internes*) éprouvait beaucoup de difficultés à se mettre d'accord sur les valeurs et les méthodes pour déterminer les doses et les risques dus aux sources éventuelles *d'irradiation interne pour les organes et les cellules du corps humain*. Cette difficulté s'expliquait en partie par le manque de connaissances à l'époque quant aux concentrations et à la répartition des nombreux radio-isotopes dans les différents organes et leurs cellules constitutives. (Cet aspect a fait précisément l'objet des 9 ans de recherches biologiques du Pr. Y. Bandajevsky dans les territoires contaminés de Tchernobyl.⁴ n.d.a.) Le NCRP s'est lassé d'attendre la solution à ces problèmes et, en 1951, son comité exécutif mettait sommairement un terme aux discussions de la Commission N°2 et insistait pour que son rapport sur les émetteurs internes soit prêt pour la publication, certainement sur la base du fait qu'une orientation était nécessaire quant au risque (au moment où on ouvrait le site des essais atomiques en atmosphère au Nevada N.d.A).

C'est à cette époque que la théorie du système d'évaluation du risque radiatif fut scellée. Ses rouages internes ont été mis en place sous pression : il fallait élaborer rapidement une méthodologie pratique pour définir l'exposition. Ce modèle ne peut pas traiter les cas de petits volumes et de différences d'homogénéité de dose;⁵ c'est pourquoi il ne peut s'appliquer de manière sûre à l'irradiation *interne*.

Le problème réside dans le fait qu'aujourd'hui, c'est toujours la même théorie qui est utilisée pour le risque radiatif, base du modèle employé par la CIPR. Le Président du NCRP, Lauriston Taylor, a contribué à établir cette version internationale du NCRP, peut-être pour détourner l'attention des preuves patentes de l'association du NCRP au développement de la technologie nucléaire aux Etats-Unis, et peut-être également pour suggérer qu'il y avait une sorte d'accord

⁴ Voir 3 Partie, chapitres I,II et suivants.

⁵ Youri Bandajevsky a effectué des recherches au niveau cellulaire (*petits volumes*) et il a montré que la concentration des radionucléides est différente d'un organe à l'autre (*différence d'homogénéité de dose*).

international indépendant sur les facteurs de risque des radiations. Le nouvel organisme reçut le nom de *Commission Internationale de Protection Radiologique* – CIPR.

La boucle est bouclée. C'est la *boîte noire* verrouillée – le dogme Hiroshima – où restent enfermés les libres chercheurs et les victimes de l'ignorance organisée. La même dénomination, CIPR qui en 1928 recouvrait l'impératif catégorique de la protection de la santé humaine, - elle était sans compromis au service exclusif du médecin et du malade, - recouvre, à partir des années 50, les contraintes politiques et économiques de la guerre et de l'industrie atomique, - *elle est devenue multidimensionnelle*. Son indépendance n'est plus crédible.

Taylor était membre de la commission CIPR et en même temps président du NCRP. Les Commissions N°1 et N°2 du NCRP ont été reproduites à l'identique pour la CIPR avec les mêmes présidents, Failla et Morgan. L'appartenance commune de personnalités importantes à ces organismes préfigurait la confusion de responsabilités constatée entre les agences de risques actuelles. Le président de la CIPR est en effet également directeur de l'office national de radioprotection britannique (NRPB). Les deux organisations ont d'autres membres du personnel en commun ; il en est de même entre celles-ci et l'UNSCEAR et le Comité BEIR VII (Biological Effects of Ionizing Radiation). Ceci n'a pas empêché le NRPB (National Radiological Protection Board) de déclarer à l'organisme de contrôle britannique, l'agence de l'environnement, qu'UNSCEAR et la CIPR “ *sont constitués tout à fait indépendamment* ”, déclaration que l'agence de l'environnement a acceptée. Ainsi, la crédibilité des déclarations sur le risque se base de manière fallacieuse sur le fait qu'elles émanent d'organisations citant d'autres organisations ; mais le problème vient peut-être du fait que ces organisations ont toutes la même origine et fonctionnent toutes avec le même modèle : celui mis en place après la guerre par CIPR/NCRP. Cette *boîte noire* n'a jamais été ouverte ni correctement examinée. Taylor a lui-même décrit ces développements de manière assez détaillée⁶ et dans une interview sur le développement du risque radioactif dans l'après-guerre, Morgan qui a quitté à la fois le NCRP et la CIPR, a déclaré à propos de ces organisations et de leurs satellites, “ *je me sens comme un père qui est honteux de ses enfants* ”.⁷

⁶ Taylor, 1971.

⁷ CERI, op. cit. citation abrégée.